

**DOCUMENT CONFIDENTIEL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CONSULTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**  
**LE 14 JUIN 2021**  
**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR)**

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1)	Pierre Sénécal	<p><b>Concernant le point 5.7 Embauche – directeur général par intérim</b></p> <p><b>Au maire Pierre Brodeur:</b> Considérant le fait que vous êtes à moins de cinq mois de la fin de votre mandat et que depuis la reconstitution de la Ville de Saint-Lambert en 2005, chaque conseil municipal a remplacé le directeur-général de l'administration précédente (M. Thériault a été remplacé par Madame Verreault-Lortie sous le maire Sean Finn, Madame Verreault-Lortie a été remplacé par M. Vaillancourt sous le maire Philippe Brunet, M. Vaillancourt a été remplacé par M. Pichet sous le maire Dépatie et voilà que vous voulez un directeur général par intérim qui pourrait être aussi remplacé par le prochain maire élus le 7 novembre prochain. Ne pouvez-vous pas demander au directeur-général actuel de rester au moins jusqu'à l'élection du nouveau conseil municipal afin que les nouveaux élus puissent prendre la décision finale?</p>	Greffe
		<p><b>Réponse :</b> Le conseil municipal a entériné le départ du directeur général au 1<sup>er</sup> juillet et recommande l'embauche d'un directeur général par intérim.</p>	
2)		<p><b>Concernant le point 7.1 Vote par correspondance – Élections municipales 2021</b></p> <p><b>Au maire Pierre Brodeur :</b> Considérant le fait que les mesures de déconfinement fait en sorte que Saint-Lambert est passé aujourd'hui de la zone «orange» à la zone «jaune» et qu'avec le nombre croissant de personnes qui seront vaccinés une deuxième fois cet été, serait-il possible de reporter la décision d'implanter, ou non, le vote par correspondance au mois d'août?</p>	Greffe
	<p><b>Réponse :</b> La loi nous oblige à prendre une décision avant le 1<sup>er</sup> juillet et ce soir à l'ordre du jour au point 7.1, nous aurons un vote sur les élections de 2021.</p>		

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
3)	Édith Moranville	<p><b>Concernant le point 4.1 Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires</b></p> <p>Question adressée à Madame France Désaulniers.</p> <p>Le Festival Classica a reçu encore dernièrement de généreuses subventions de plusieurs ministères; UNE de 507,500.\$ ET UNE AUTRE de 800,000 \$. Une question se pose, pourquoi le conseil accorderait encore une somme de 98,000 \$ (bien indiqué dans l'ordre du jour ) à cet organisme pourtant déjà généreusement subventionné aussi par de nombreux donateurs. Pourtant le Festival Classica présente ses concerts dans plusieurs villes du Québec maintenant. Est-ce le rôle d'une ville de subventionner à ce point et encore, cette OSBL ? Il y a une limite à notre participation financière, nous sommes à peine 15,000 contribuables. Pourquoi alors nous refuse-t-on encore les états financiers de cet organisme à but non lucratif que nous subventionnons pourtant depuis des années.</p> <p>Ne pourrait-on pas en toute transparence rendre les états financiers publiques ?</p> <p><b>Réponse de France Désaulniers :</b> <i>La somme de 98 000 \$ qui apparaît aux dépenses a été versée conformément à l'entente qui lie la ville et le Festival Classica. Quant aux concerts présentés dans d'autres villes, ils sont financés par ces villes-là ou des commanditaires privés donc ce ne sont pas les sommes versées par Saint-Lambert qui servent à financer des concerts dans d'autres villes. Pour les états financiers, ils ont été déposés à la ville, les membres du conseil y ont accès. Ceux qui le souhaitent les ont consultés d'ailleurs. Je vous invite à adresser votre demande d'accès aux états financiers à l'organisme-même. J'en profite pour rappeler que le Festival se déroule à St-Lambert depuis le 28 mai et jusqu'au 22 juin en présence du public.</i></p> <p><b>Réponse du maire :</b> <i>Si différents ministères contribuent financièrement à Classica, c'est signe qu'ils reconnaissent le bien-fondé de la ville de Saint-Lambert de soutenir un organisme de cette qualité. Je suis convaincu que les centaines de milliers de dollars qui sont donnés par les différents ministères, ils ont fait leur recherche et ils ont trouvé que le travail fait par Classica était à la hauteur des montants qui sont accordés. Classica a un plan de développement. Il y aura un spectacle à l'aréna le 22 juin avec M. Séguin de réputation internationale. C'est tout à l'honneur de Classica et de la Ville.</i></p>	Greffe
4)	Claude Ferguson	Concernant le point 6.5. Entente intermunicipale - équipements et infrastructures en eau potable et en eaux usées	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Il est possible que cette entente nous soit favorable, surtout si des travaux de réfection importants et dus depuis longtemps sont pris en charge par l'Agglomération et sont exécutés rapidement. Le niveau de fuites dans le système d'eau potable donne l'impression que Saint-Lambert consomme trop d'eau et engendrent des charges proportionnelles exagérées pour le traitement des eaux usées.</p> <p>Cependant, les détails de l'entente ne sont pas inclus dans le document soumis avec l'agenda, et c'est loin d'être clair comment un consensus suffisamment large a été développé au Conseil, comme avec les citoyens engagés par les affaires de la Ville.</p> <p>Encore une fois, je demande au maire d'expliquer pourquoi procéder avec autant d'empressement sans que les termes de cette entente, de même que les avantages et désavantages économiques soient rendus publiques suffisamment à l'avance pour en comprendre la portée, surtout pour des services aux répercussions à long terme et importantes pour les Lambertois?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>L'agglomération a investi beaucoup en 2021 pour une prise en charge à 100% des équipements de compétence d'agglomération et les responsabilités ont été revues. Pour Saint-Lambert, comme exemple, la vérification des ouvrages de surverse sera de la responsabilité de l'agglomération qui a une compétence que nous n'avons pas.</i></p>	
5)	Dominique Lebeau	<p>(6.1) Acquisition d'une camionnette 4 roues motrices</p> <p>Ce véhicule est-il électrique? Hybride au moins? Merci.</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Non, pour ce type d'équipement, il faut faire des choix, mais sachez que la Ville a un programme d'achat éco-responsable et nous avons des véhicules électriques, mais malheureusement, c'est impossible d'avoir le parc en totalité composé de véhicules électriques.</i></p>	Greffe
6)		<p>(6.4) Ajout à la collecte et transport des matières résiduelles 2021</p> <p>Question : Cette augmentation couvre quoi? Merci.</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Cette augmentation couvre les collectes de déchets dans l'attente de la mise sur pied des collectes de matière organique dans le multi-logement, on parle de 9 logements et plus.</i></p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
7)	Hugues Létourneau, Vice-président du Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	<b>(6.5)</b> Entente intermunicipale - équipements et infrastructures en eau potable et en eaux usées <b>Question</b> : Quelles sont les compétences déléguées à l'agglomération et ajoute-t-on l'exigence d'améliorer le calcul de la consommation d'eau?	Greffe
<b>Réponse</b> : Le bilan de l'eau demeure une responsabilité des villes liées et Saint-Lambert est en discussion avec le MAMH pour réduire sa consommation d'eau. Je rappelle que nous sommes toujours à la recherche de 300 volontaires propriétaires pour l'installation de compteurs d'eau. Nous avons cette obligation-là. C'est l'occasion de rappeler à ceux qui veulent nous aider de se rendre disponibles pour l'installation d'un compteur d'eau pour avoir un meilleur échantillonnage.			
8)		<b>(7.2)</b> Adoption du bilan 2020 et du plan d'action 2020-2022 en accessibilité universelle <b>Question</b> : quelles sont les nouveautés comprises dans ce plan d'action?	Greffe
<b>Réponse</b> : C'est en amélioration continue, pas de réelle nouveauté. Nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Nous avons une équipe des loisirs en place, qui se fera un devoir d'améliorer notre politique. C'est une amélioration continue. Nos fonctionnaires vont nous amener plus loin, ils vont s'inspirer de ce qui se fait de mieux.			
9)	Sushil Handa	<b>(4.1) Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires</b> TRAVAUX D'ABATTAGE ET D'ESSOUCHAGE D'ARBRES : 18 194,79 \$ <b>Question</b> : Combien d'arbres ont été abattus, quels étaient leur âge et leur essence?	Greffe
<b>Réponse</b> : Le budget annuel pour la gestion de notre foresterie urbaine est de 424 336 \$, répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation 130 000 \$ soit plus ou moins 300 arbres</li> <li>• Élagage et entretien : 115 000 \$</li> <li>• Abattage et essouchage : 180 000 \$.</li> </ul>			

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
10)		<p data-bbox="720 297 1567 326"><b>(8.1) PROCÈS VERBAL – CCU 2021-04-21 : 140, avenue Maple</b></p> <ul data-bbox="720 354 2279 412" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="720 354 2279 412">• l'ensemble des arbres abattus dans la cadre du projet d'agrandissement doit être remplacé par de nouveaux arbres de même calibre.</li> </ul> <p data-bbox="720 440 1642 469"><b>Question :</b> Combien d'arbres seront abattus, leur âge et leur essence?</p> <p data-bbox="720 574 2268 672"><b>Réponse :</b> <i>Les travaux sont faits en conformité avec la réglementation d'urbanisme et soyez assuré que les conseillers surveillent attentivement les travaux qui sont faits dans leur quartier et s'il y a une irrégularité, elle sera soulevée par le conseiller ou la conseillère du quartier et un suivi sera fait en conformité avec la réglementation d'urbanisme.</i></p>	Grefe

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE 14 JUIN 2021**

**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
1)	Karl Villeneuve	<p>Le carrefour giratoire du Boul.Simard comporte des risques. Les citoyens habitant Place Le Marronnier nous ont rapportés avoir été témoins de plusieurs accidents où des cyclistes ont été frappés par des voitures circulant trop rapidement dans le carrefour giratoire.</p> <p>Des graminées ainsi que des buissons camouflent les passages pour les piétons et les cyclistes de la vue des automobilistes alors qu'au contraire tout devrait être dégagé pour faciliter le repérage de ceux-ci par les automobilistes qui négocient le rond-point.</p> <p>Est-ce que la ville considère retirer ces obstacles visuels pour une plus grande sécurité des citoyens. Aussi, est-ce que la ville pourrait évaluer d'installer des dos d'âne en entrant et en sortant du carrefour giratoire pour ralentir les véhicules?</p> <hr/> <p><b>Réponse du maire :</b> <i>Le réaménagement du centre du Carrefour sera refait à l'occasion de l'implantation de la sculpture de Mme Morosseli. Un seul incident serait arrivé dans le carrefour giratoire. Je rappelle que la limite de vitesse est de 25km. Nous allons demander à nouveau au SPAL d'attacher une importance primordiale pour faire respecter la limite de vitesse.</i></p> <p><i>Une visibilité satisfaisante doit être maintenue. Nous allons aller vérifier dès demain que la hauteur des graminées ne nuit pas à la visibilité.</i></p> <p><i>Le comité de gestion des déplacements va se pencher sur la question.</i></p> <p><b>Réponse de Philippe Glorieux :</b> <i>En ce qui concerne le carrefour giratoire et la circulation, par rapport à ce qui se passait avant c'est une nette amélioration. Le nombre d'accidents est très rare. C'est sûr que la circulation des piétons et cyclistes n'apparaît pas tout à fait évidente. Je passe régulièrement sur ce carrefour à pied, en vélo et en auto et je peux vous dire qu'en général, les gens font attention. Des mesures additionnelles pourraient être prises. J'ai rejoint le comité de gestion</i></p>	Greffé

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<i>des déplacements et la direction du génie à ce sujet. Tout l'aménagement paysager pour l'accès à ce carrefour, les graminées hautes dont on parle, je ne pense pas qu'il faille les couper, cela appelle le conducteur à faire attention et à ralentir sa vitesse. Des signaux lumineux clignotants sont défaillants, j'en ai fait part à plusieurs reprises, je pense que le système n'est pas parfait, des améliorations sont à faire c'est certain, mais pas dans la coupe des végétaux.</i>	
2)		<p>Les citoyens de l'Avenue de la Moselle nous ont dit que la ville avait annoncé sa volonté de refaire l'avenue en 2017. Ils aimeraient connaître les intentions de la ville concernant la future réfection de cette avenue.</p> <p><b>Réponse :</b> <i>L'avenue de la Moselle fait toujours partie des rues à refaire à court terme. Le prochain conseil devra investir beaucoup dans la réfection des rues.</i></p>	Greffe
3)	Pierre Hogue	<p>« Suite à l'opération piquets bleus pour identifier les bonhommes de nos maisons et les travaux d'arpentage, peut-on espérer pour bientôt la réfection du boul. de l'Union, rue, trottoir et terre-plein central en très piète état? <u>Si oui, quand ?</u> Les résidents seront-ils consultés en cas d'une nouvelle configuration des lieux? »</p> <p><b>Réponse :</b> <i>L'équipe du génie est en préparation et collecte présentement les données. Les consultations seront faites et la ville considère la géométrie future comme un défi important. Les citoyens feront partie du processus décisionnel à l'automne.</i></p>	Greffe
4)	Pierre Sénécal	<p><b>Au conseiller municipal Francis Le Chatelier à titre de membre du Comité de démolition</b></p> <p>En septembre 2009, le conseil municipal de Saint-Lambert avait suivi les recommandations du Service d'incendie de Longueuil suite à l'inspection de la section «École du dimanche» a constaté l'état lamentable de la solidité des structures ainsi que des risques d'incendie au point de procéder à sa démolition à titre préventif. Or, l'ancienne église anglicane n'a pas été adéquatement entretenue depuis une douzaine d'années et son état général s'est aussi détérioré.</p> <p>Considérant le fait que vous êtes pompier de formation et que vous siégez à la Commission de la sécurité publique de l'agglomération de Longueuil, pourquoi n'avez-vous pas demandé au Service de sécurité incendie de Longueuil de procéder à une inspection minutieuse de l'ancienne église anglicane afin de vérifier la solidité des structures ainsi que des risques d'incendie compte tenu des matériaux inflammables de l'ancienne église anglicane?</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p><b>Réponse :</b> <i>Premièrement ce n'est pas mon rôle c'est au service des incendies de Longueuil d'inspecter le bâtiment. Deuxièmement, je pense que c'est connu de tous que c'est un bâtiment dangereux, il y a un risque d'effondrement de la structure je pense que c'est connu de tous qu'elle n'est pas en bon état. À partir du moment où il est identifié comme dangereux, à risque particulier, les incendies n'ont plus à s'en mêler, ce bâtiment est vacant. Concernant le risque d'embrasement, c'est un bâtiment combustible comme tous les bâtiments, mais comme il n'y a ni électricité, ni gaz ni habitants à l'intérieur, le risque d'incendie, c'est la foudre ou si quelqu'un y met le feu.</i></p>	
5)		<p><b>Au conseiller municipal Loïc Blancquaert du district #5</b></p> <p>Considérant le fait que la Résolution 2.5 a été ajoutée avec les documents de soutien à la séance ordinaire du 17 mai 2021 mais n'a jamais été publiée dans les "Actualités" sur le site web de la Ville et aucun communiqué de presse n'a été diffusé afin d'informer et de rassurer les citoyens, tel que stipulé dans ladite résolution et ce, en dépit du fait que ladite résolution a pourtant été adoptée à l'UNANIMITÉ). Pourriez-vous nous expliquer pourquoi la résolution 2.5 n'a pas été appliqué dans son intégralité par l'administration du maire Pierre Brodeur?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Effectivement, je pense que la question est juste parce que la résolution comme telle n'a pas été appliqué dans son intégralité, le libellé faisait état de la diffusion d'un communiqué de presse donc effectivement ça n'a pas encore été fait. On n'a pas mis de date comme tel dans la résolution, peut-être qu'on aurait dû. J'ose croire que ça va être fait, que ce communiqué-là va se retrouver dans la section actualité du site web de la ville. Que ce communiqué sera envoyé aux médias comme tous les autres communiqués de presse de la ville de Saint-Lambert. Alors j'espère que ce n'est qu'une question de jours. La résolution a été votée en mai dernier, ça commence à être long en effet pour la mise en œuvre d'une résolution qui a été votée à l'unanimité.</i></p>	Grefte
	Edith Moranville	Question adressée à Monsieur Le Chatelier	Grefte



NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
6)		<p>Pourquoi rien n'a été corrigé dans la fréquence des nettoyages de rues malgré ma demande par courriel de revoir cette décision. Avec la sécheresse exceptionnelle du mois de mai, certaines rues ne sont toujours pas nettoyées. Pourtant, elles sont très poussiéreuses et pleines de samares encore après 3 semaines de ma demande à votre attention et aux travaux publics.</p> <p>Vous serait-il possible de répondre au moins aux citoyens qui n'ont déjà que très peu de services étant donné les restrictions de la COVID</p> <p><b>Réponse de Francis Le Chatelier :</b> <i>Premièrement la raison pour laquelle je ne vous ai pas répondu, c'est qu'il manquait beaucoup de tact dans votre courriel. Moi des courriels comme ça, j'aime autant ne pas y répondre. La réduction de l'utilisation du balai dans les rues, c'est l'été. Habituellement, à l'automne et au printemps il n'y a pas de réduction de service. Vous parlez d'économies de bout de chandelle, mais à force d'économiser des 20 000 \$, 30 000 \$, 50 000 \$ on fait des millions de dollars. Ce n'est pas une économie de bout de chandelle, mais à un certain moment il faut parler d'efficience.</i></p> <p><b>Réponse du maire :</b> <i>J'ajouterais un commentaire, c'est que cette année, la quantité de samares qu'on a ramassé, qu'on a eu sur nos terrains, était exceptionnelle.</i></p>	
7)		<p>Question adressée à Madame Brigitte Marcotte</p> <p>Pourquoi le département de l'urbanisme laisse les propriétaires de terrasses faire n'importe quoi sans aucune harmonie ni respect de la réglementation pourtant existante.</p> <p>Il devrait y avoir des règles plus précises à suivre comme pour les résidences, que ce soit pour le choix des matériaux à utiliser, pour le choix de l'éclairage, et le choix des plantes naturelles surtout.</p> <p>La CDE ne pourrait-elle pas aider à promouvoir une certaine harmonie et qualité dans l'aménagement des terrasses.</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Écoutez Mme Lemieux vous avez à cœur la ville et comment elle se porte et comment on la voit, l'embellissement et la beauté de la ville, je pense que vous avez ça à cœur. Je m'explique pas tout à fait votre question car les dossiers de terrasses sont vus au CCU, il y a eu dernièrement des changements de terrasses importantes dans notre ville et ça a d'ailleurs été discuté au CCU qu'il fallait pas commencer à dire oui à certains et créer des précédents. Il faut prendre en considération l'ensemble de la ville. Je ne comprends pas que des projets se font sans se faire approuver par</i></p>	

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>le CCU. Il faudrait voir avec l'urbanisme. Il faut assurer une équité, la réglementation est pour tout le monde. Il y a un processus. Vous mentionnez la CDE, mais c'est le rôle de l'urbanisme la façon d'aborder les terrasses. Par contre, je sais que dans le contexte actuel, nos restaurants ont été fermés et la CDE a travaillé sur un projet pour avoir une proposition de projet de terrasses très intéressant pour les commerçants, pour les aider à adhérer à cette proposition-là. Je sais que le dossier chemine. On est quand même le 14 juin, la saison est hâtive, il fait beau très tôt, dans le contexte, tout le monde a hâte d'aller sur les terrasses. Quelque chose d'intéressant se travaille, malheureusement on ne le voit pas encore, j'espère que bientôt ce sera sur pied.</p>	
8)	Denis Lecompte	<p>Concernant le projet du 263 Elm. Est-ce que vous avez reçu une preuve d'assurance responsabilité de l'entrepreneur, tout comme des plans d'ingénieurs et les expertises nécessaires <b><u>pour démontrer la sécurité des immeubles au 265-271 Elm</u></b></p> <p><b>Réponse :</b> La ville est en attente des plans de construction pour l'émission du permis. Avec les modifications à la Loi sur le patrimoine, le Ministère se conserve le droit de regard sur ce dossier jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le propriétaire du 263 Elm n'a aucune autorité pour faire des expertises sur les propriétés voisines de la sienne.</p>	Greffe
9)	Denis Lecompte	<p><b>Texte pour démontrer ma question</b>  <b><u>Les membres du comité se questionnent sur les engagements</u></b> du promoteur quant à la reconstruction de l'immeuble. Avec l'accord des deux membres du conseil présents, Mme Fortin partage à l'écran la section « Mise en valeur de l'immeuble et réhabilitation » de L'addenda relatif à l'acte de vente intervenu le 18 octobre 2017 qui détaille les engagements pris par le promoteur</p> <p>Dans le rapport du CCU il est mentionné et je cite :  <b><u>Les membres du comité se questionnent</u></b> sur les engagements du promoteur quant à la reconstruction de l'immeuble.</p> <p>Vous pouvez développer SVP. ,merci</p> <p><b>Réponse :</b> La garantie monétaire est prévue au règlement.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
10)	Janet Sader	<p>À Saint-Lambert, il y a beaucoup d'employés et de directeurs pour une petite ville de 22 000 + résidents. Avec 150 employés à la ville, le taux d'employés par 1 000 résidents est de 14.6. Aux sept villes du Québec avec un moyen de 27 000 résidents le taux moyen est de 7.7 par 1 000 résidents. Cela va dire qu'à Saint-Lambert on paie <u>deux fois plus par résident</u>. Et en sus, on fait ici à Saint-Lambert de plus en plus de sous-traitance, et notre déficit est environ un million de dollars, le plus élevé des municipalités du Rive-Sud de Montréal. Peut-on se permettre une telle masse salariale? Comment expliquez-vous ces phénomènes?</p> <p>(Source : Centre sur la productivité et la prospérité, Fondation Walter-J.-Somers, HEC Montréal <u>Le point sur la rémunération et les effectifs dans les municipalités du Québec</u>. Oct. 5, 2020).</p> <p><b>Réponse :</b> Une étude plus approfondie sera demandée à la Direction des ressources humaines. Les chiffres avancés ne sont pas les bons. On n'a pas 150, on a 110 employés. Et une ville comme Saint-Lambert, qui donne beaucoup de services, comme vous le savez, vos enfants ont pratiqué leurs sports à St-Lambert, nous avons 3 piscines, l'aréna, des terrains de soccer synthétiques... La qualité de vie à Saint-Lambert, elle a un prix. C'est d'ailleurs pourquoi les maisons se vendent à un prix élevé. On a une fierté, on a une belle ville à Saint-Lambert. Oui il y a des problèmes, mais ils sont mineurs si on regarde dans l'ensemble de la qualité de vie à Saint-Lambert, une ville sécuritaire.</p>	Greffe
11)	Janet Sader	<p>Pour M. Bernard Rodrique</p> <p>Qui est responsable de vérifier les références et qualifications (fiscales et autres) des promoteurs, en particulier M. Max Dubois et M. Stéphane Boivin dans le cas de l'ancienne Église anglicane, et à l'avenir pour le Projet Saint-Charles? Quelles garanties financières ont-ils fait pour éviter une situation comme celle de Trigone?</p> <p>Je voudrais leurs noms, s'il vous plaît. Et si le nom n'est pas connu, quel poste/directeur à cette responsabilité?</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p><b>Réponse de Bernard Rodrigue :</b> <i>Ultimement, ceux qui sont responsables, c'est les décideurs, c'est vos administrateurs publics, c'est votre conseil municipal, et c'est le rôle d'un conseil municipal de poser des questions, de voir aux garanties financières, de donner cette information en toute transparence à tous nos contribuables. Ce dossier de l'église anglicane a politiquement été mal géré. On a donné un avantage à un promoteur au détriment des autres. La même façon qu'on a travaillé pour Trigone, malheureusement. Moi si j'étais le promoteur, je serais super content. On favorise ces gens-là, on met le tapis et on essaie de faire le projet.</i></p> <p><i>Pour ce qui est du quartier St-Charles, on a la même façon de travailler qui pour moi est inacceptable. Il faut consulter nos citoyens, c'est selon ce qu'ils veulent. L'ancienne église anglicane, au prix où on l'a vendue avec le peu d'obligations mises pour le promoteur qui a intéressé quelqu'un d'autre en lui vendant des actions de sa compagnie, c'est une aubaine et je connais plein de gens, et probablement moi-même j'aurais été intéressé par ce projet-là en ayant aussi peu de restrictions et aussi peu de respect du patrimoine. Quand on regarde ce projet-là il ne faut pas oublier qu'en 1998, déjà la Corporation de développement socio-culturel de Saint-Lambert était intéressée à promouvoir ce projet-là. C'est le maire actuel qui était là. Il a oublié des parties de sa vie. On est rendu dans un projet dénaturé qui ne ressemble pas aux intentions qui avait été faites quand la ville l'avait acquis en 1998. Il a le droit de changer d'opinion, mais je peux vous dire que depuis 3 ans, il a changé complètement d'opinion sur la clause résolutoire ainsi que le conseiller Glorieux, il faudrait que ces gens un jour nous expliquent publiquement pourquoi ils ont changé leur opinion. Et c'est pas à cause de la qualité d'un promoteur. Il n'a pas beaucoup de projets qui ont bien fonctionné ce promoteur.</i></p> <p><b>Réponse du maire :</b> <i>Je vous invite à lire le rapport qu'on a demandé à Mme Pilette sur le dossier Trigone vous allez voir le document est bien préparé et donne l'heure juste dans ce dossier-là. En ce qui a trait aux allusions du conseiller Rodrigue sur le comité culturel de l'époque, il y a des projets qui ont été analysés et qui n'étaient pas rentables. Je veux juste vous dire que le conseil agit pour les intérêts supérieurs. Aujourd'hui on a un projet pour l'église anglicane qui est bénéfique pour la ville de Saint-Lambert.</i></p> <p><b>Réponse de Philippe Glorieux :</b> <i>M. Rodrigue à propos de la clause résolutoire, vous faisiez partie du conseil à ce moment-là. Vous étiez présent. La clause résolutoire on a voulu l'utiliser, mais lors de cette discussion, cette clause en fait ne s'est pas avérée si résolutoire que ça et au fond on a préféré ne pas l'appliquer en raison des problèmes soi-disant d'application et de conséquences d'appel et de contre-appel. Ce n'est pas une question de dire qu'on a pas voulu l'appliquer, mais en fait il y avait des failles dans ce contrat qui m'a fort déçu parce que c'était une belle occasion de rouvrir ce projet, de le mettre accessible à d'autres promoteurs. Dire qu'ils se poussaient au portillon, il faut pas charrier, c'est pas du tout vrai, mais ça aurait été l'occasion de voir réellement. Ça ne s'est pas fait. On continue le projet, je me suis engagé à le terminer et je crois qu'on est sur la bonne voie.</i></p>	

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
12)	Hilary Bennett	<p>J'habite le boulevard de l'Union depuis 1992. J'apprécie beaucoup le terre-plein du boulevard et ses arbres (les arbres réduisent l'effet d'îlot thermique urbain de ce boulevard). Je constate que la ville a commencé des travaux préliminaires pour la réfection de ce boulevard.</p> <p>1. Est-ce que la ville planifie la coupe des arbres du terre-plein du boulevard de l'Union?</p>	Grefe
		<p><b>Réponse :</b> <i>Comme dit précédemment, l'équipe du génie travaille sur la collecte de données. Et vous serez informés de l'ampleur des travaux et naturellement de ce que ça comporte comme inconvénient.</i></p>	
11)		<p>2. Est-ce que la ville va consulter les citoyens du secteur avant de prendre une décision concernant l'aménagement urbain du boulevard de l'Union?</p>	Grefe
		<p><b>Réponse :</b> <i>L'équipe du génie est en préparation et collecte présentement les données. Les consultations seront faites et la ville considère la géométrie future comme un défi important. Les citoyens feront partie du processus décisionnel.</i></p>	
12)	Serge Gracovetsky	<p>Pour M Brodeur  Étant donné que vous avez participé de diverses façons au dossier de l'église anglicane, tel que son achat en 1999, votre poste de président de la société culturelle de SL qui vous a mandaté de protéger et remettre en état ce patrimoine en lui donnant des centaines de milliers de dollars, pourquoi n'avez-vous rien fait pour vous décharger de votre engagement à protéger cette structure.  Je note que le conseiller Sean Finn s'était opposé à ce que la ville donne ces argents à la corporation socio-culturelle.  Avez-vous reçu des pressions pour abandonner vos engagements en faveur de l'église quand M Finn est devenu maire en 2005 ?</p>	Grefe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<b>Réponse :</b> <i>Je vous laisse penser ce que vous voulez, vous déformez la réalité et je ne ferai pas d'autres commentaires.</i>	

**Note :** Veuillez svp noter que conformément au règlement concernant les séances, le greffe a retiré les longs préambules qui n'étaient pas nécessaires à la question. Pour toute information complémentaire les élus peuvent consulter les courriels des citoyens ci-dessous reproduits.

**Notez que ce document comporte de l'information confidentielle et que son partage est strictement interdit.**